



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 mai 2019  
Français  
Original : anglais

**Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international**  
Cinquante-deuxième session  
Vienne, 8-19 juillet 2019

## Coordination et coopération

### Organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail

#### Note du Secrétariat

1. La Commission se souviendra peut-être qu'entre sa quarante-quatrième et sa cinquantième session, de 2011 à 2017, elle avait entendu des rapports oraux du Secrétariat sur les organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées aux sessions de la CNUDCI<sup>1</sup>. À sa quarante-huitième session, en 2015, elle avait prié le Secrétariat d'inclure dans le rapport oral qu'il lui présentait sur les organisations invitées aux sessions de la CNUDCI des commentaires sur la manière dont ces organisations satisfaisaient aux critères qu'il appliquait pour décider d'inviter des organisations non gouvernementales<sup>2</sup>. À sa quarante-neuvième session, en 2016, elle s'était félicitée du rapport détaillé et instructif que le Secrétariat lui avait présenté pour donner suite à cette requête<sup>3</sup>. À sa cinquantième session, en 2017, elle avait prié le Secrétariat de lui fournir par écrit aux sessions suivantes des informations sur les organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées aux sessions de la CNUDCI<sup>4</sup>. La présente note fait suite à cette demande et porte sur la période comprise entre le début de la cinquante et unième session de la CNUDCI (New York, 25 juin-13 juillet 2018) et la date de la présente note.

2. Les critères et procédures à appliquer pour inviter des organisations intergouvernementales et non gouvernementales aux sessions de la CNUDCI et à celles de ses groupes de travail sont disponibles sur le site Web de la CNUDCI à l'adresse : <https://uncitral.un.org/fr/about/faq/methods>.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 17 (A/66/17), par. 288 à 298 ; *ibid.*, soixante-septième session, Supplément n° 17 (A/67/17), par. 174 à 178 ; *ibid.*, soixante-huitième session, Supplément n° 17 (A/68/17), par. 257 à 261 ; *ibid.*, soixante-neuvième session, Supplément n° 17 (A/69/17), par. 205 à 207 ; *ibid.*, soixante-dixième session, Supplément n° 17 (A/70/17), par. 279 à 281 ; *ibid.*, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17), par. 286 à 290 ; et *ibid.*, soixante-douzième session, Supplément n° 17 (A/72/17), par. 360 à 364.

<sup>2</sup> *Ibid.*, soixante-dixième session, Supplément n° 17 (A/70/17), par. 280.

<sup>3</sup> *Ibid.*, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17), par. 290.

<sup>4</sup> *Ibid.*, soixante-douzième session, Supplément n° 17 (A/72/17), par. 364.



3. Depuis la cinquante et unième session de la Commission, en 2018, l'organisation intergouvernementale (OIG) suivante a été ajoutée à la liste des OIG invitées aux sessions de la CNUDCI et à celles de ses groupes de travail : Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ([www.opec.org](http://www.opec.org)).

4. Les organisations non gouvernementales (ONG) suivantes, qui ont demandé au secrétariat de la CNUDCI à être invitées à ses sessions et à celles de ses groupes de travail, remplissaient les critères d'admissibilité et ont été ajoutées à la liste des ONG invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail<sup>5</sup> : Centre d'arbitrage international dans les domaines de l'investissement et du commerce ([www.ciica.org](http://www.ciica.org)) ; Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale ([www.cigionline.org](http://www.cigionline.org)) ; Fédération des associations nationales de courtiers et d'agents maritimes (FONASBA) ([www.fonasba.com](http://www.fonasba.com)) ; Fédération internationale des ouvriers du transport (FIOT) ([www.itfglobal.org](http://www.itfglobal.org)) ; Georgian International Arbitration Centre (GIAC) ([giac.ge](http://giac.ge)) ; International Dispute Resolution Institute (IDRI) ([idr.institute.com](http://idr.institute.com)) ; Projet Accord ([www.accordproject.org](http://www.accordproject.org)) ; Singapore International Arbitration Centre (SIAC) ([www.siac.org.sg](http://www.siac.org.sg)) ; Union internationale des magistrats (UIM) ([www.iaj-uim.org](http://www.iaj-uim.org)).

5. Plusieurs autres modifications ont été apportées à cette liste pour tenir compte des changements de nom d'organisations<sup>6</sup> et des changements de statut dans l'invitation aux sessions de divers groupes de travail, compte tenu, notamment, des nouveaux thèmes traités par les Groupes de travail II (Règlement des différends – passant de la médiation à l'arbitrage accéléré) et VI (passant des sûretés à la vente judiciaire de navires)<sup>7</sup>.

6. Les ONG suivantes, qui ont demandé au secrétariat de la CNUDCI à être invitées à ses sessions et à celles de ses groupes de travail, ne remplissaient pas les critères d'admissibilité et leur demande a donc été rejetée (présentation dans l'ordre chronologique des demandes) :

a) Le Centre russe d'arbitrage de l'Institut russe d'arbitrage moderne ([centerarbitr.ru](http://centerarbitr.ru)) souhaitait participer aux sessions du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) de la CNUDCI en tant qu'observateur. Il a été constaté que l'expérience juridique ou commerciale avancée par l'organisation était suffisamment couverte par d'autres organisations déjà invitées aux sessions de ce groupe de travail ;

<sup>5</sup> Le tableau portant cet intitulé dresse la liste des ONG invitées à toutes les sessions annuelles de la Commission. Les organisations dont les noms y figurent en gras sont également invitées à participer en tant qu'observatrices aux débats sur tous les sujets actuellement confiés aux groupes de travail de la CNUDCI. La sixième colonne recense les organisations qui sont invitées à participer en tant qu'observatrices aux débats portant sur certains des sujets actuellement confiés à des groupes de travail de la CNUDCI, tandis que la septième colonne recense les organisations qui, par le passé, ont été invitées aux sessions de groupes de travail de la CNUDCI et y ont participé.

<sup>6</sup> Le Centre régional d'arbitrage de Kuala Lumpur a changé de nom pour devenir le Centre asiatique d'arbitrage international (AIAC) (voir l'entrée n° 22), la Bankers Association for Finance and Trade (BAFT) ne correspond plus au sigle BAFT-IFSA (voir l'entrée n° 35), le Legal Profession and World Organizations Committee de l'Association internationale du barreau est à présent appelé Comité d'arbitrage (voir l'entrée n° 140) et le National Law Center for Inter-American Free Trade a changé de nom pour devenir le Kozolchyk National Law Center (voir l'entrée n° 191).

<sup>7</sup> L'International Mediation Institute (IMI) (voir l'entrée n° 167) et la Russian Arbitration Association (RAA) (voir l'entrée n° 216) sont invités à participer aux sessions des Groupes de travail II (Règlement des différends) et III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États). Les ONG suivantes, qui ont été invitées aux débats du Groupe de travail II relatifs à la médiation, ne sont plus invitées aux sessions de ce groupe de travail : Florence International Mediation Chamber (FIMC) (voir l'entrée n° 100), Hong Kong Mediation Centre (HKMC) (voir l'entrée n° 113), International Academy of Mediators (IAM) (voir l'entrée n° 127) et Singapore International Mediation Institute (SIMI) (voir l'entrée n° 218). La Commission de l'arbitrage et des modes alternatifs de règlement des différends a été ajoutée en tant que sous-entité de la Chambre de commerce internationale et est également invitée aux sessions des Groupes de travail II et III (voir l'entrée n° 142).

b) L'Internationale des services publics (ISP) ([www.world-psi.org](http://www.world-psi.org)) souhaitait participer aux sessions du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) de la CNUDCI en tant qu'observateur. Il a été constaté que l'expérience juridique ou commerciale avancée par l'organisation était suffisamment couverte par d'autres organisations déjà invitées aux sessions de ce groupe de travail ;

c) Le Conseil du barreau du Pendjab ([www.pbbarcouncil.com](http://www.pbbarcouncil.com)) souhaitait participer aux sessions des Groupes de travail II (Règlement des différends) et III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) de la CNUDCI en tant qu'observateur. Il a été jugé qu'il ne remplissait pas les critères d'admission en tant qu'organisation non gouvernementale internationale ;

d) Access Now ([www.accessnow.org](http://www.accessnow.org)) souhaitait participer aux sessions du Groupe de travail IV (Commerce électronique) de la CNUDCI en tant qu'observateur. L'expérience juridique ou commerciale avancée par l'organisation n'a pas été jugée correspondre aux questions examinées par le Groupe de travail à ce stade ;

e) L'Académie chinoise de droit de l'arbitrage souhaitait participer aux sessions des Groupes de travail II (Règlement des différends) et III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) de la CNUDCI en tant qu'observateur. Il a été constaté que l'expérience juridique ou commerciale avancée par l'organisation était suffisamment couverte par d'autres organisations déjà invitées aux sessions de ces groupes de travail ;

f) La Société québécoise de droit international (<https://www.sqdi.org/fr/>) souhaitait participer aux sessions du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) de la CNUDCI en tant qu'observateur. Il a été constaté que l'expérience juridique ou commerciale avancée par l'organisation était suffisamment couverte par d'autres organisations déjà invitées aux sessions de ce groupe de travail ; et

g) L'Organisation mondiale des experts-conseils-arbitres (OMECA) ([www.omeca.org](http://www.omeca.org)) souhaitait participer aux sessions des Groupes de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises) et IV (Commerce électronique) de la CNUDCI. L'expérience juridique ou commerciale avancée par l'organisation n'a pas été jugée correspondre aux questions examinées par ces groupes de travail à ce stade.

7. Outre les ONG figurant comme invitées aux sessions du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) sur la liste des ONG invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail, le Secrétariat a estimé que certaines ONG et autres entités supplémentaires pourraient apporter des contributions utiles aux travaux de ce groupe de travail au stade actuel de ses délibérations. En raison du caractère universitaire ou syndical de ces ONG et autres entités, ou parce que leur compétence et leur expérience ne concernent qu'indirectement les autres domaines de travail de la CNUDCI, il n'a pas été en mesure de les ajouter à la liste des ONG invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail. Ces entités ont été placées sur une liste spéciale d'ONG et d'autres entités additionnelles invitées aux sessions du Groupe de travail III tant qu'il se consacrerait à la réforme du RDIE (voir le tableau ci-dessous). Le Secrétariat détermine s'il est nécessaire de les inviter aux futures sessions du Groupe en fonction des besoins de ce dernier à un moment précis<sup>8</sup>. Ces ONG et autres entités supplémentaires ne sont pas invitées aux sessions annuelles de la CNUDCI et il n'est

<sup>8</sup> Pour déterminer cela, le Secrétariat tient compte de l'évolution du mandat du Groupe de travail et de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des principaux points de vue ou intérêts dans les domaines concernés entre toutes les régions du monde. Il doit également prendre en considération les difficultés d'ordre logistique qu'il y a à donner satisfaction à toutes les organisations qui souhaitent participer aux sessions du Groupe de travail. En particulier, la capacité d'accueil limitée de la salle de conférence affectée à la session du Groupe de travail peut contraindre le Secrétariat à exercer son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il sélectionne les ONG et les autres entités qui répondent le mieux aux critères d'invitation.

pas non plus envisagé de les inviter à celles de ses autres groupes de travail. Il peut toutefois être envisagé de les inviter aux sessions annuelles de la Commission auxquelles seront examinés un ou des instruments relatifs à la réforme du RDIE.

<i>N°</i>	<i>Acronyme</i>	<i>Nom complet de l'organisation</i>	<i>Site Web</i>
1.	ACILP	African Center of International Law Practice	<a href="http://www.acilp.org">www.acilp.org</a>
2.	AAIL	Asian Academy of International Law	<a href="http://www.aail.org">www.aail.org</a>
3.	BIICL	British Institute of International and Comparative Law	<a href="http://www.biicl.org">www.biicl.org</a>
4.	CIL	Centre de droit international de l'Université nationale de Singapour	<a href="http://www.cil.nus.edu.sg">www.cil.nus.edu.sg</a>
5.	SOMO	Centre for Research on Multinational Corporations	<a href="http://www.somo.nl">www.somo.nl</a>
6.	CCPIT	Conseil chinois pour la promotion du commerce international	<a href="http://www.ccpit.org">www.ccpit.org</a>
7.	ClientEarth	ClientEarth	<a href="http://www.clientearth.org">www.clientearth.org</a>
8.	CCSI	Columbia Center on Sustainable Investment	<a href="http://www.ccsi.columbia.edu">www.ccsi.columbia.edu</a>
9.	CUTS International	Consumer Unity and Trust Society	<a href="http://www.cuts-international.org">www.cuts-international.org</a>
10.	EFILA	Fédération européenne pour le droit des investissements et l'arbitrage	<a href="http://www.efila.org">www.efila.org</a>
11.	T&E	Fédération européenne pour le transport et l'environnement	<a href="http://www.transportenvironment.org">www.transportenvironment.org</a>
12.	SEDI	Société européenne de droit international	<a href="http://www.esil-sedi.eu">www.esil-sedi.eu</a>
13.	CES	Confédération européenne des syndicats	<a href="http://www.etuc.org">www.etuc.org</a>
14.	FOEI	Amis de la Terre international	<a href="http://www.foei.org">www.foei.org</a>
15.	CIDS	Geneva Center for International Dispute Settlement	<a href="http://www.mids.ch">www.mids.ch</a>
16.	iCourts	iCourts	<a href="http://www.jura.ku.dk/icourts">www.jura.ku.dk/icourts</a>
17.	IAM	Institut Afrique Monde	<a href="http://www.institutafriquemonde.org">www.institutafriquemonde.org</a>
18.	CAIL/ITA	Institute for Transnational Arbitration du Center for American and International Law	<a href="http://www.cailaw.org">www.cailaw.org</a>
19.	IEA	Instituto Ecuatoriano de Arbitraje	<a href="http://www.iea.ec">www.iea.ec</a>
20.	CICDD	Centre international de commerce et de développement durable	<a href="http://www.ictsd.org">www.ictsd.org</a>
21.	IIED	Institut international pour l'environnement et le développement	<a href="http://www.iied.org">www.iied.org</a>
22.	CSI	Confédération syndicale internationale	<a href="http://www.ituc-csi.org">www.ituc-csi.org</a>
23.	PluriCourts	PluriCourts	<a href="http://www.jus.uio.no/pluricourts">www.jus.uio.no/pluricourts</a>
24.	SIMC	Singapore International Mediation Centre	<a href="http://www.simc.com.sg">www.simc.com.sg</a>
25.	USCIB	United States Council for International Business	<a href="http://www.uscib.org">www.uscib.org</a>

8. La Commission pourra décider d'ajouter certaines ou l'ensemble des entités qui figurent dans le tableau ci-dessus à la liste des ONG invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail. Le CCPIT (voir l'entrée n° 6

**du tableau ci-dessus) a adressé une demande spécifique en ce sens qui doit être examinée par la Commission.** Le Secrétariat n'a pas été en mesure de l'ajouter à la liste des ONG invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail parce qu'il n'a pas pu établir qu'il s'agissait d'une organisation non gouvernementale internationale, ce qui est l'un des critères qu'il applique pour déterminer si une ONG devrait être invitée à leurs sessions annuelles.

---